



BUREAU DU 06 OCTOBRE 2021

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt et un, le 06 octobre à 16h 30, les membres du Bureau du SMEDAR se sont réunis à au siège de l'établissement situé 40 boulevard de Stalingrad à GRAND-QUEVILLY (76120), sur convocation qui leur a été régulièrement adressée le jeudi 30 septembre 2021.

Président(s) de séance : Monsieur Stéphane BARRÉ, Président du SMEDAR.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S (14) : BARON Pascal (MRN), BARRÉ Stéphane (MRN), M. CARPENTIER Jean-Pierre (CCICV), M. Guillaume COUTEY (MRN), DELOIGNON Mirella (MRN), M. David LAMIRAY (MRN), M. Christian LECERF (MRN), MARUT Roland (MRN), POISSANT Christian (CCICV), RAVACHE Anne-Emilie (MRN), Mme RIDEL Patricia (CADM), SANTO Sylvaine (MRN), TIMMERMAN Jean-François (MRN), VERNIER Alexis (MRN).

ÉTAIENT ABSENT.E.S ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR (06) : ATINAULT Marie (MRN) avait donné pouvoir à M. Pascal BARON (MRN), M. BEREGOVY Jean-Michel (MRN) avait donné pouvoir à M. Alexis VERNIER (MRN), CERCEL Agnès (MRN) avait donné pouvoir à Mme Anne-Émilie RAVACHE (MRN), Christine de CINTRÉ (MRN) avait donné pouvoir à M. Stéphane BARRÉ (MRN), GOSSE Emmanuel (CCICV) avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre CARPENTIER (MRN), M. LANGLOIS Nicolas (CADM) avait donné pouvoir à Mme Patricia RIDEL (CADM).

ÉTAIENT ABSENT.E.S ET EXCUSÉ.E.S (06) : BULARD Sylvain (CCCA), Mme Martine CHABERT-DUKEN (MRN), GAUTHIER Jean-Pierre (CCBE), Mme Charlotte GOUJON (MRN), Jean-Marie ROYER (MRN), SPRIMONT Pierre-Antoine (MRN).

QUORUM : 14

Le quorum constaté, le Président, Stéphane BARRÉ, ouvre la séance à 16h35 et donne la parole à M. Fabien CARON, responsable du service Sécurité du SMEDAR, pour la présentation de l'adhésion du SMEDAR à l'association UPSIDE, une délibération en ce sens étant inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité.

Une fois la présentation terminée, M. BARRÉ fait un rappel sur les courriers adressés début juillet 2021 aux 5 EPCI adhérents du SMEDAR au sujet du traitement des biodéchets et dans le but d'obtenir d'ores et déjà les éléments nécessaires au lancement d'une consultation en vue de leur traitement (gisements, fréquence et modes de collectes envisagées, etc...)

Le Président rappelle que le Bureau siègera pour commencer en Commission des finances, sous la présidence de Monsieur Roland MARUT, puis en formation délibérante pour la 2^{de} partie

A l'issue de la Commission des Finances, M. MARUT donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge des Affaires juridiques, pour la présentation du 1^{er} projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du Bureau délibérant.

1.CONTRATS PUBLICS

CONVENTION A CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET L'UGAP POUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur CARPENTIER Jean-Pierre, Vice-Président en charge des affaires juridiques, le Bureau :

- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'UGAP pour la réalisation des prestations de propreté des locaux tertiaires et fournitures associées, pour un montant total estimé à 133.500 € HT et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

2.CONTRATS PUBLICS

CO-FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE LOGISTIQUE FLUVIALE SUR LE TERRITOIRE DU SMEDAR ET DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE (MRN)

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, le Bureau :

- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie pour le co-financement d'une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'une logistique fluviale sur le territoire du SMEDAR et de la Métropole, selon les modalités technico-financières détaillées ci-avant et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

3.ÉCO-ORGANISMES ET REPRENEURS

CONVENTION A CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET LA SOCIETE HENRY RECYCLAGE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE POUR LE TRAITEMENT DES PNEUS USAGES A LA DECHETERIE DE SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE (DANS LE CADRE DE LA CHARTE ALIAPUR) – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Sur le rapport et l'exposé de Madame Anne-Émilie RAVACHE (MRN), ayant reçu pouvoir de Madame Agnès CERCEL (MRN), le Bureau :

- Autorise le Président du SMEDAR à signer avec la société HENRY RECYCLAGE le contrat annexé portant sur la mise à disposition d'une benne pour le traitement des pneus usagés à la déchèterie de Saint-Martin-de-Boscherville (dans le cadre de la charte ALIAPUR) et à régler toute question qui pourrait naitre de son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

4.VALORISATION MATIÈRE

REVERSEMENT DES SOUTIENS ISSUS DES TONNAGES COMPLEMENTAIRES DE VERRE TRIE A DES ASSOCIATIONS CARITATIVES - CONVENTIONS A CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET « LES RESTOS DU CŒUR » ET « LE SECOURS POPULAIRE » – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Sur le rapport et l'exposé de Madame Anne-Émilie RAVACHE (MRN), ayant reçu pouvoir de Madame Agnès CERCEL (MRN), le Bureau :

- Autorise le Président du SMÉDAR à signer les conventions à intervenir avec « Les Restos du cœur » et « Le Secours populaire », pour une durée d'un an ferme, à compter du 1er janvier 2022, dans les conditions définies ci-dessus et à régler toute question qui pourrait naitre de leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du Jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, lève la séance à 17h45.